

**Expéditeur**

Pour le GRACQ Tubize, la coordinatrice :

Nom: Deprez

Prénom: Marie

Adresse: Rue Ferrer 10 – 1480 Tubize

**Destinataire**

Collège communal

Ville de Tubize

Grand Place, 1

1480 Tubize

**Objet:** Enquête publique Contournement Nord – réclamation  
**2019/199**

## **Non au projet actuel du contournement nord qui coupe Clabecq du canal et du centre de TUBIZE**

Après avoir consulté les plans du contournement Nord, les membres du GRACQ Tubize, cyclistes quotidiens qui connaissent le terrain, tiennent à affirmer leur **opposition absolue** à la situation telle qu'elle est exposée actuellement. Le plan proposé du contournement nord ne tient absolument pas compte des besoins du village de Clabecq et de la réalité du 21<sup>e</sup> siècle (problèmes de santé graves à cause de la pollution de l'air, réchauffement climatique,...).

En effet, le plan proposé favorise d'abord les automobilistes, ensuite le transport public et décourage totalement les cyclistes et piétons avec les trajets les plus longs. Il est manifeste que le projet tel que présenté ne prend réellement en compte que les voitures et ne laisse qu'une solution bancale pour les usagers actifs (dit «faibles»). Il nous semble qu'étant donné l'urgence climatique, tout projet de réaménagement de voirie doit exactement faire l'inverse: mettre en place des infrastructures qui favorisent d'abord la mobilité douce, ensuite la mobilité en commun et en dernier la mobilité en voiture. C'est l'application du fameux **principe STOP** (Stappen, Trappen (fiets), Openbaar vervoer, Personenwagens) qui hiérarchise les déplacements : 1. Piétons - 2 .Cyclistes - 3. Transports Publics - 4. Voitures individuelles et qui est appliqué depuis déjà plus de 20 ans en Flandre et qui a été récemment adopté à Bruxelles.

Et nous notons avec étonnement que la déclaration de politique régionale mentionne justement dans le chapitre Mobilité le point suivant : « *Le Gouvernement favorisera systématiquement les modes de déplacement dans l'ordre suivant : marche à pied, vélos et micromobilité douce, transports publics, transports privés collectifs (taxis, voitures partagées, covoiturage) puis individuels.* »... et un peu plus loin : « *Le Gouvernement veillera prioritairement à former les agents techniques de l'administration à une prise en compte systématique des modes doux dans les aménagements de voirie et d'espace public.* »

Le GRACQ Tubize constate donc avec consternation que malgré l'urgence climatique en cours, incontestable, et les engagements pris par le gouvernement régional tels qu'ils apparaissent dans la DPR, c'est le *business as usual* qui reste le modèle prédominant.

### **Les demandes du GRACQ Tubize**

#### **1) Les piétons et les cyclistes demandent que soit préservé un accès direct au canal et au RAVeL qui s'y trouve, en venant de Clabecq ET en venant de Tubize.**

Les piétons et cyclistes sont des gens qui bougent (ce qui est bon pour leur propre santé est aussi bon pour la sécurité sociale de tout le monde) pour se détendre, pour leurs loisirs, les promenades en famille, avec le chien, pour apprendre aux enfants à rouler à vélo, ... ou pour se déplacer en mobilité douce. Bref, des citoyens de tous les âges utilisent ce RAVeL.

Et surtout parce que, pour les cyclistes, ce RAVeL est le chemin le plus sécurisé dans les environs et leur permet d'aller vers Bruxelles ou vers Ronquières.

La disparition de l'accès direct au RAVeL est absolument inacceptable : toute coupure dans l'accès au RAVeL est néfaste pour les déplacements à vélo. De plus, le RAVeL le long du canal de Tubize jusque Bruxelles est pressenti pour être un des itinéraires express vers la capitale (autoroute à vélo). Même si rien n'est encore réellement déterminé au niveau des itinéraires exacts, le chapitre Mobilité de la DPR mentionne la *Définition d'un réseau express (autoroutes à vélo) d'ici 2022, en lien avec les réseaux de rabattement et les itinéraires cyclables locaux à renforcer* et le ministre Henry, en réponse à la question orale de Mme De Coster-Bauchau (séance du 09-12-2019) portant sur 5 itinéraires express pressentis en Brabant wallon, dont Tubize, souligne, à propos de ces itinéraires express, que « *c'est une priorité* » !

Il faut noter qu'en région flamande, à Lembeek, les travaux pour l'aménagement d'une telle voie express sont prévus dans un court terme.

## 2) Les piétons et les cyclistes venant de Clabecq demandent un accès facile vers Tubize

Dans la situation actuelle, le cycliste descend la rue des Déportés jusqu'à la jonction avec la rue de la Déportation-rue Provinciale où il est obligé de céder le passage (signal B1), ce qui lui prend moins d'une minute.

Dans la situation projetée, ce ne sont pas moins de 4 traversées différentes qui seront imposées aux cyclistes/piétons:

1. Traversée de la place Goffin pour être ramené du côté gauche de la voirie (dans le sens Clabecq-Tubize) pour rouler vers le feu du pont du Canal sur une piste cyclable bi-directionnelle et partagée, et au feu, traversée en 3 fois (!):

2. traversée de la route Provinciale, et arrêt sur un îlot sécurisé

3. traversée de la rue de la Déportation et re-arrêt sur un îlot sécurisé

4. traversée de la branche de la route qui va vers Tubize-centre.

Cette solution représente assurément une grande déviation et une perte de temps de plusieurs minutes! En fonction du phasage des feux, ce ne sont pas moins de 3-4 minutes qui seront nécessaires au minimum pour faire la traversée, ce qui est énorme sur le trajet total d'un cycliste qui va, par exemple, jusqu'à la gare.

Il faut aussi tenir compte des personnes en vélo-« cargo », avec des poussettes, ou de petits enfants à vélo. Chaque traversée entraîne un danger en plus.

De plus, comme les usagers faibles choisissent toujours le chemin le plus court, le risque est grand de voir traverser cyclistes et piétons directement en bas de la place Goffin, ce qui serait naturellement éminemment dangereux.

## 3) Les piétons et les cyclistes demandent l'aménagement de vraies pistes cyclables et de vrais trottoirs

Le GRACQ Tubize rejette la création de zones partagées telles que prévues en plusieurs endroits dans le projet. Mettre ensemble les piétons et les cyclistes sur des zones partagées peut créer des conflits entre eux et défavorise encore plus la mobilité douce.

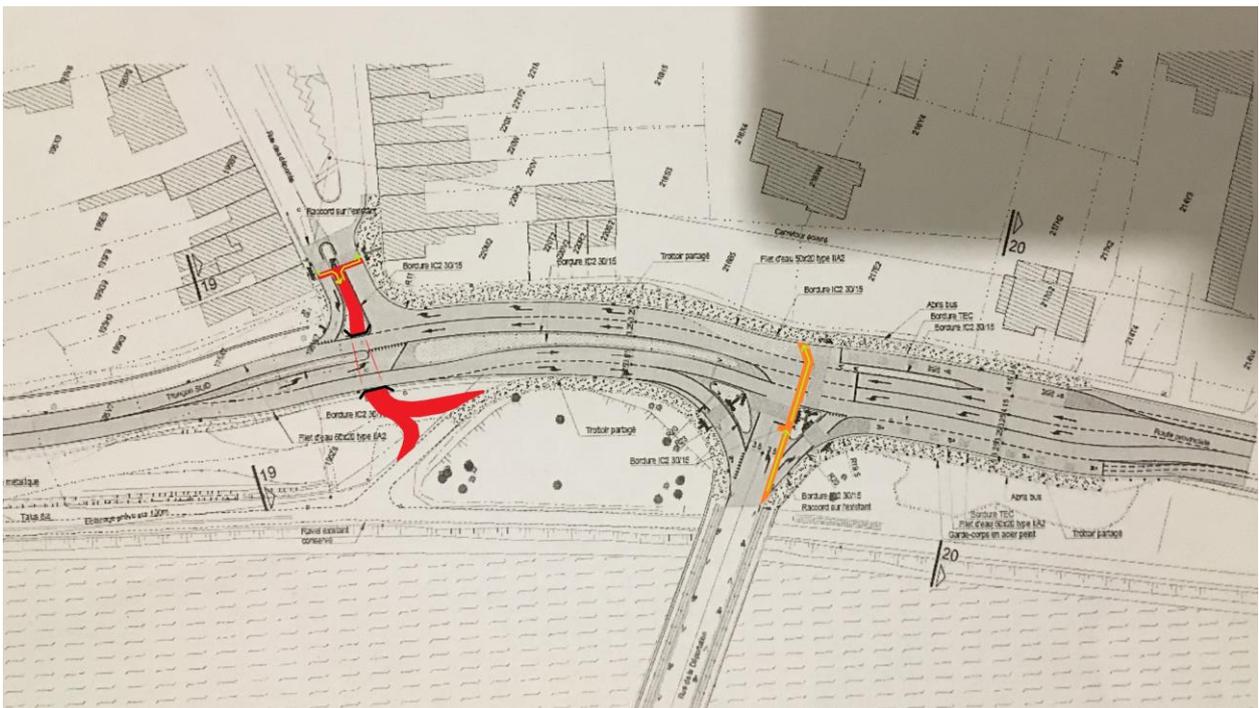
## 4) LE GRACQ Tubize demande l'aménagement de pistes cyclables marquées sur la totalité du trajet du contournement.

De vraies pistes cyclables séparées doivent être prévues tout le long du contournement nord, même dans le tronçon nord du contournement, ce qui n'est pas le cas actuellement.

## Les propositions concrètes du GRACQ Tubize

Venant de Clabecq, un tunnel cycliste/piéton de la place Goffin en dessous du contournement vers le canal avec une sortie vers le pont de Clabecq pour continuer facilement vers Tubize (voir plan)

Pour les cyclistes venant de Tubize, une zone avancée cycliste au feu rouge pour voiture et une bande en couleur avec des chevrons cyclistes sur la route pour traverser le contournement, à gauche du passage piéton (voir plan)



D'autres pistes alternatives sont envisageables mais qui seront moins sécurisantes :

- prévoir une traversée avant le feu rouge prévu au carrefour du pont du canal (pour situer : plus ou moins au niveau où débouche le chemin venant du canal), ceci afin de permettre aux cyclistes et aux piétons d'arriver directement sur la bande à droite de la route vers Tubize centre.

Cette traversée pourrait se faire au moyen d'un feu clignotant prioritaire actionné à la demande par les cyclistes/piétons.

- mise en place d'un rond-point avec passage prioritaire pour les cyclistes et les piétons.

## **Des demandes corollaires au contournement Nord**

**1)** La rue du Château dans le projet actuel devient la voirie de sortie de Clabecq pour rejoindre Tubize.

Or, cette rue n'est pas adaptée pour laisser passer toutes les voitures venant de Clabecq qui veulent aller vers Tubize. En face de l'école/centre PMS, la rue est très étroite pour le croisement des voitures et le trottoir est très étroit (parfois il n'y a qu'un carreau et demi). Idem plus loin au terrain de football.

Si cet aspect du plan n'est pas modifié, le GRACQ Tubize demande que **les trottoirs soient élargis** en supprimant des places de stationnement afin d'assurer la sécurité des écoliers de l'école Cheval Bayard et des jeunes fréquentant le terrain de football. La sécurité des cyclistes doit également être assurée (piste cyclable marquée ou suggérée).

**2)** Le plan pour le contournement et le carrefour de Clabecq DOIT envisager le long terme et prendre en compte la planification pour le pont et les nouveaux plans de circulation du projet des Forges. Le pont de Clabecq étant un point délicat pour les cyclistes, il convient d'envisager la **mise en place d'une passerelle en encorbellement le long du pont** dans le cadre de l'aménagement du futur boulevard urbain.

**3)** Le point d'arrivée du tronçon Nord du contournement, à la chaussée d'Hondzocht, doit être prolongé par une piste cyclable marquée **digne de ce nom** le long de la chaussée d'Hondzocht vers Tubize, et ce dans les deux sens : la piste actuelle est tout à fait inadéquate (trottoirs trop surélevés, piste non continue, pas tout le temps sécurisée, encombrée de voitures garées). Le GRACQ Tubize est disponible pour parler du réaménagement de cette piste avec les services compétents.

Le GRACQ Tubize espère sincèrement la mise en œuvre d'une solution bien meilleure que celle qui est prévue actuellement, solution alliant à la fois **sécurité et rapidité** pour les cyclistes et les piétons.

Afin d'aider à la meilleure conception possible, le GRACQ Tubize est demandeur d'une rencontre avec les agents techniques de l'administration de la Région wallonne.

Fait à Tubize, le 6 février 2020

Pour le GRACQ Tubize,  
Marie Deprez